



SOMMAIRE

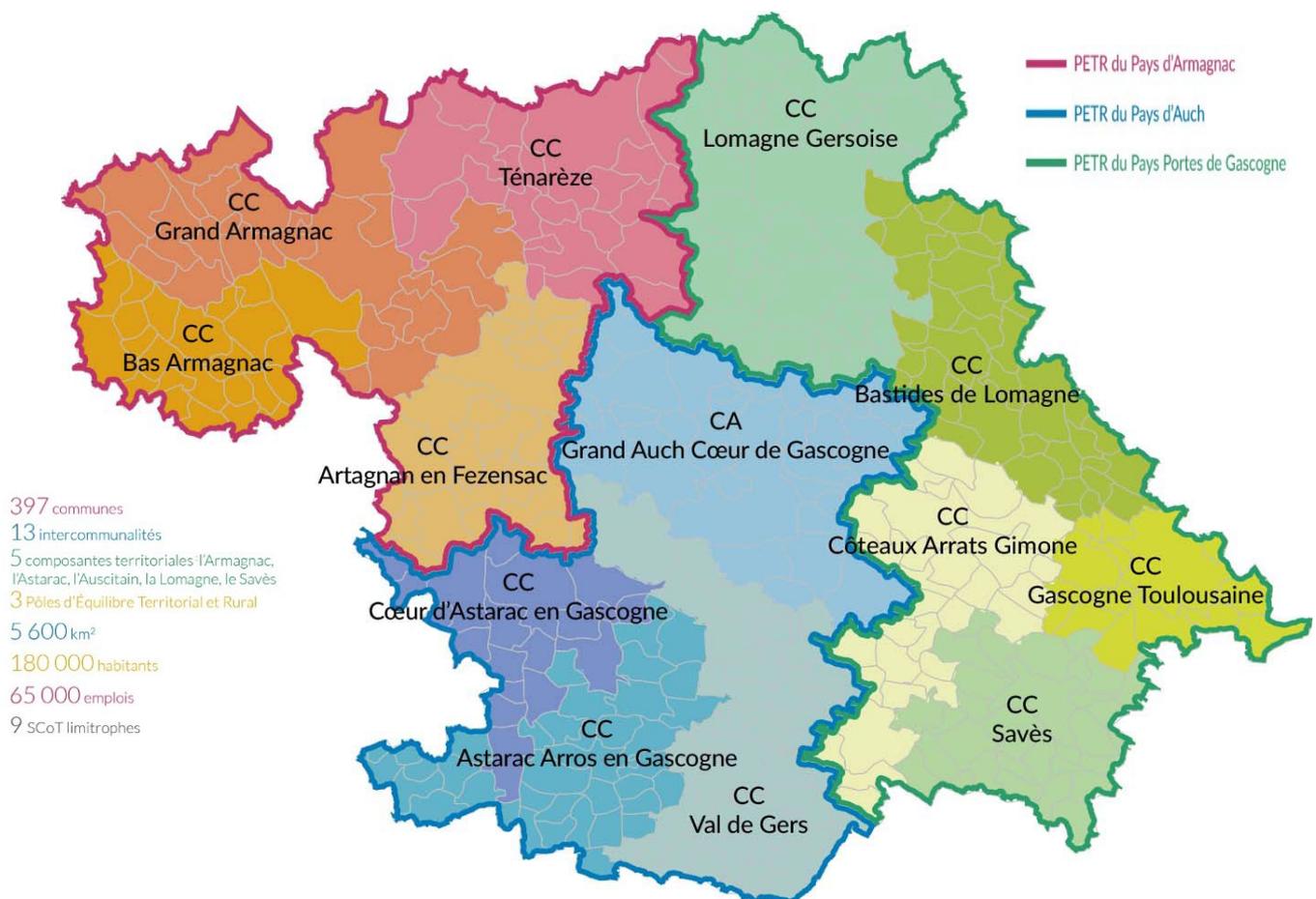


LE SYNDICAT MIXTE	p 2
ANNEE 2021	p 5
QUELQUES CHIFFRES 2021	p 8
PERSPECTIVES 2022	p 11

LE SYNDICAT MIXTE

Composition

13 intercommunalités membres



Missions

Les missions du Syndicat mixte sont :

- Fédérer les intercommunalités comprises dans le périmètre du SCoT de Gascogne
- Elaborer, suivre, évaluer et faire évoluer le SCoT
- Apporter sa contribution en tant que personne publique associée dans



l'élaboration des documents d'urbanisme et autres documents/projets en lien avec la planification

- Donner son avis sur les procédures d'urbanisme
- Donner son avis au Préfet sur les demandes de dérogation à l'ouverture à l'urbanisation
- Conseiller et accompagner des communes et / ou des intercommunalités dans la construction de leurs projets d'urbanisme
- Participer aux réflexions d'élaboration des schémas d'échelle départementale, régionale et nationale (ex : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires...)
- Veille et anticipation sur les évolutions législatives

Organisation politique

En 2021 l'organisation politique n'a pas évolué au regard de celle de 2020.

Le Syndicat mixte réunit la communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (CA) et 12 communautés de communes (CC) du département du Gers.

Les élus qui siègent au Comité syndical sont des élus des intercommunalités membres du syndicat. Le Comité syndical est l'organe délibérant du Syndicat mixte et c'est aussi un lieu d'échanges où les élus dessinent l'avenir de 397 communes. Il compte 54 élus : 27 titulaires et 27 suppléants.

Le **Bureau** est l'organe exécutif du Syndicat mixte. Il compte 13 membres qui représentent les intercommunalités. Il est composé du président Hervé LEFEBVRE, de 9 vice-présidents, et de 3 autres membres. Il se réunit dès que nécessaire pour les questions de gestion budgétaires, de suivi de projets impactant le territoire. Il prépare les avis sur les projets d'urbanisme (PLU, PLUI, carte communale, dérogation à l'urbanisme limité ...) dont la délégation de la compétence a été faite au président.

Le Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage, ou CoPil, est l'instance qui a pour mission d'élaborer le SCoT de Gascogne et de préparer son suivi et sa mise en œuvre. Il compte 21 membres dont le noyau dur est constitué des 13 membres du Bureau auxquels s'ajoutent les 2 sénateurs gersois parce qu'ils sont les porte-paroles des territoires au niveau national. 1 représentant pour chacune des deux associations des maires (Association des maires de France et Association des maires ruraux) et chacun des trois

Les membres du Bureau

Président

Hervé LEFÈBVRE

Vice-présidents

Bénédicte MELLO

François RIVIÈRE

Alain SCUDELLARO

Jacques CHABREUIL

Andrew CAVALIÈRE

Philippe DUPOUY

Christian FALCETO

Philippe BRET

Gaëtan LONGO

Membres

Gérard ARIES

Muriel LARRIEU

Jean DUCLAVÉ

pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), 1 représentant du Département car ces organismes seront des acteurs clés de la mise en œuvre du SCoT. Par ailleurs, 3 maires nommés par le Président sur la base de leur implication dans les précédentes phases de l'élaboration du SCoT et ayant manifesté leur intérêt à poursuivre leur investissement sont également membres du Copil.

Organisation technique

L'administration du Syndicat mixte compte 4 agents. Au-delà des questions techniques, administratives, logistiques et financières, ils préparent les éléments d'aide à la décision aux élus et pilotent l'élaboration du SCoT de Gascogne.

En 2021, l'équipe a connu un changement. Anne-Sophie GRANOWSKI a rejoint une autre collectivité et Sophie FERRERO est devenue l'assistante de direction du Syndicat mixte.

Claire CÉRON
Directrice

Christine SANCHEZ-MARTIN
Chargée de mission urbanisme

Raphaël GOUILL
Chargé d'études SIG

Sophie FERRERO
Assistante de direction

ANNEE 2021



BUDGET

BP et cotisations

- Fonctionnement : 490 563,91 €
- Investissement : 310 201,29 €
- Cotisation : 2,06 €/habitant

Résultats

- Fonctionnement : 462 371,37 € (dépenses) / 555 316,01 € (recettes)
- Investissement : 308 701,29 € (dépenses) / 310 210,24 € (recettes)

AXES DE TRAVAIL

Administratif

- Préparation et exécution du budget
- Gestion des ressources humaines
- Préparation et suivi des Bureaux et Comités
- Organisation de conférences et réunions
- Gestion des calendriers et des réunions
- Rédaction et mise en page de courriers
- Suivi de dossiers de subvention
- Suivi des consultations électroniques pour avis

SCoT de Gascogne

- Déclinaison des orientations du Projet d'aménagement et de Développement Durables dans le Document d'Orientation et d'Objectifs dans le cadre de la co-construction avec les territoires
- Rencontres avec les conseils communautaires pour partager la démarche SCoT de Gascogne
- Accompagnement des intercommunalités dans l'exercice de déclinaison des objectifs du SCoT par niveau d'armature
- Actions pédagogiques pour sensibiliser les élus en participant aux instances des intercommunalités, des PETR, des associations des maires ou du département, (rencontres, webinaires ...)
- Discussions bilatérales avec les partenaires pour enrichir le SCoT

- Mise en place d'un rendez-vous trimestriel avec le préfet pour assurer l'articulation des démarches des territoires avec le SCoT
- Campagne participative sur le DOO (13 réunions publiques, 3 ateliers citoyens)
- Sécurisation juridiquement la procédure en ayant recours à un conseil juridique sur la rédaction du document prêt pour l'arrêt du SCoT de Gascogne et des délibérations correspondantes

Accompagnement des communes dans leur projet d'urbanisme

- Préparation et participation aux réunions de personnes publiques associées
- Participation aux réunions de travail hors temps de procédure (à la demande des communes ou intercommunalités)

Avis sur les procédures d'urbanisme

- Examen des dossiers
- Proposition de rédaction des avis
- Présentation et discussion en Bureau
- Préparation et participation aux CDPENAF
- Préparation et participation aux CDAC
- Préparation des avis de dérogation à la demande du préfet

Compatibilité

En tant que personne publique associée le Syndicat mixte est saisi à plusieurs titres pour rendre des avis sur les projets d'urbanisme (CDPENAF, autorisation de dérogation à l'urbanisme limité, procédure d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme, permis d'aménager de plus de 5000 m² de surface plancher, CDAC, saisine de CDAC sur des projets de moins de 1000 m² de surface...).

PROCEDURES	Elaboration/Révision PLU*/PLH**/CC***	Modification/ Modification simplifiée PLU/CC	Déclaration de projet	PC /PA supérieurs à 5 000 m ² de surface plancher, ZAC, ZAD, ...
Usages administratifs	Notification du projet arrêté au SM pour avis	Notification du dossier de modification au SM avant enquête publique ou mise à disposition du public	Réunion d'examen conjoint des PPA dont le compte rendu sous forme de PV est versé au dossier d'enquête publique	Consultation du SM par les services instructeurs
Actions du Syndicat mixte du SCoT (SM)	Avis du bureau à réception du dossier • PLU : 3 mois • PLH : 2 mois • CC : maximum 3 mois	Note d'observation versée au dossier d'enquête publique	Présence à la réunion et observations pour le PV	Note d'observation

*PLU : Plan Local de l'Urbanisme, **PLH : Programme local de l'Habitat, ***CC : carte communale

SIG

- Travail sur l'opérationnalité du SIG ;
- Inscription de l'outil dans le travail de compatibilité.

Intercommunalités

- Suivi de l'étude de faisabilité du PNR Astarac
- Suivi des PCAET

Communication

- Suivi et mise à jour du site internet
- Rédaction et diffusion de 1 numéro de la lettre d'information du syndicat mixte profil
- Conception et suivi de réalisation des outils de communication dédiés à la campagne participative
- Campagne de presse : communiqués, dossier, conférence de presse, interviews
- Alimentation du compte Instagram « pour révéler l'identité commune du territoire par des photos »
- Revue de presse quotidienne (presse locale et spécialisée)

Autres

- Interventions sur la thématique SCoT à la demande des intercommunalités EPCI et des PETR
- Veille juridique / propositions et suivi des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles (climat et résilience : mobilisation des parlementaires locaux)
- Suivi de l'Observatoire Départemental de l'Habitat
- Suivi des SAGE Neste et rivières de Gascogne et Vallée de la Garonne
- Suivi du Schéma régional des Carrières (animation du réseau des SCoT, participation au Copil, rencontre bilatérale SCoT Occitanie DREAL)
- Lancement de l'étude MEOSS : partenariat entre le Syndicat mixte et les 3 PETR des Pays d'Auch, d'Armagnac, des Portes de Gascogne afin de mener à bien une étude pour la mise en place d'outils de diagnostic et de suivi par images satellites autour de trois thématiques : l'eau, les pratiques agricoles et le photovoltaïque.
- Engagement dans l'expérimentation OCSGE avec la DGALN

QUELQUES CHIFFRES 2021



Administration du Syndicat mixte

- Comité syndical : 4
- Bureau : 5
- Consultations électroniques : 7
- Recrutement d'une assistance de direction
- Délégation de la gestion de la comptabilité et des ressources humaines à une intercommunalité membre

SCoT de Gascogne

- CoPil : 18 dont un élargi aux présidents des Intercommunalités
- Comité des Référents Techniques : 7
- 17 réunions sur la territorialisation
- Intervention en conseil communautaire : 3
- 3 webinaires :
 - Foncier, aménagement et urbanisme
 - SRADDET
 - SCoT et loi LOM

Accompagnement, suivi et avis sur les procédures d'urbanisme

- Préparation de réunions sur les projets d'urbanisme des communes et intercommunalités du Scot de Gascogne : 29
- Participation aux réunions de procédures : 28
- Réunions sur les projets d'urbanisme des SCoT voisins : 1
- Dossier examiné : 183
- Avis rendus dans le cadre règlementaire : 26

- Dossier examinés pour la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF 32) : 157

Communication

- 49 mises à jour du site web, 84 documents mis en téléchargement
- 200 articles introduits dans la revue de presse
- 3 panneaux d'exposition
- 1 carte de vœux
- 1 conférence de presse
- 2 interviews
- 1 mise à jour du dossier de presse
- 22 articles de presse sur le SCoT identifiés
- 1 numéro de Profil, la lettre d'information du Syndicat mixte
- 8 photos sur instagram, 236 abonnés, 86 « j'aime »



SIG

- 3 conventions, actes d'engagement ou adhésion à des démarches permettant de récupérer de la donnée pour le diagnostic ou le suivi du SCoT
- 7 accompagnements et transmissions de données et de cartographies du diagnostic du territoire en appui à des études et des projets de collectivités du territoire

Autres travaux

- Participation aux assises des ENR
- Co-production d'une charte des ENR
- Participation au travail sur la doctrine CDPENAF
- Comité de pilotage TEPCV : 1
- SAGE Neste rivières de Gascogne : 4 réunions (Commissions Locales de l'Eau, et installation de la CLE préalable auxancements des études sur le SAGE)
- Travail d'expérimentation sur l'OCGSE : 2 réunions sur le travail de la production pilote de l'OCSGE sur le Gers et 3 réunions connexes sur le projet expérimental SPARTE (Service de Production de Portraits de l'Artificialisation des Territoires)

- Observatoire départemental de l'Habitat : 4 réunions
- Images satellites : 4 réunions, une convention, un cahier des charges et début des travaux
- Fédération nationale des SCoT :
 - Instances officielles : 4 CA, 2 Clubs techniques, 1 assemblée générale, une conférence technique
 - Finalisation de l'étude mise en œuvre des SCoT
 - Loi Climat et résilience : propositions d'amendements, mobilisation des parlementaires
 - Rencontre régionale « Loi Climat et résilience, Schéma régional des carrières » : organisation et pilotage
 - Conférence régionale des SCoT : animation et pilotage des travaux préparatoires et de la Conférence des SCoT et de sa proposition à la Région

PERSPECTIVES 2022



Par délibération n°2022_C02 du 17 février 2022, le Comité syndical a délibéré et a décidé à l'unanimité de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2022 et des orientations demandées par le Comité. Les objectifs suivants pour le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne en 2022 :

Administration générale

- Budget et comptabilité
- Gestion des ressources humaines
- Préparation et suivi des Bureaux et Comités

Élaboration du SCoT de Gascogne

- Finaliser le document du SCoT de Gascogne
- Relecture juridique
- Arrêt du projet
- Consultation des Personnes Publiques Associées
- Préparation de l'enquête publique : saisine du TA, préparation du dossier, organisation logistiques...
- Enquête publique automne
- Préparation de l'approbation prévue en 2023
- Actions pédagogiques

Accompagnement et avis de compatibilité

- Accompagnement et conseil auprès des communes et intercommunalités en cours de procédure
- Conseil auprès des communes ou intercommunalités qui sollicitent le Syndicat
- Rendu des avis pour les PLU et cartes communales arrêtés ainsi que tout autre avis règlementaire (SCoT voisins, par exemple)
- Rendu des avis pour les demandes de dérogations faites auprès de la Préfecture
- Suivi et préparation des décisions de la CDPENAF

SRADDET

- Contribution dans le cadre de l'enquête publique

InterSCoT

- Dynamiser le travail avec les SCoT voisins
- Participer activement aux travaux de l'InterSCoT du Grand Bassin Toulousain dans l'intérêt du SCoT de Gascogne (SRADDET, ZAN...)

SIG

- Mettre en place le SIG sur les questions de zones d'activité en lien avec les intercommunalités,
- Rendre pleinement opérationnel le SIG,
- Devenir un outil d'aide pour le travail de compatibilité.

Communication

- Actualisation, suivi et pilotage des outils existants (site web, plaquette de présentation...)
- Enquête publique (dossier papier et dématérialisé, site web, affiches, annonces légales, relations presse)

Autres

- Poursuivre le suivi et la participation aux travaux des différents partenaires (SNCF, Département, DDT, DREAL, Fédération nationale des SCoT)
- Etude de mise en place d'outils de diagnostic et de suivi par les images satellites

Finalisation de l'étude pour la mise en place d'outils de diagnostic et de suivi par images satellites avec l'expérimentation de la démarche sur une thématique par territoire de PETR : Evolution des pratiques agricoles pour le PETR Pays Portes de Gascogne, les réserves en eau pour le PETR du Pays d'Auch et le photovoltaïque pour le PETR du Pays d'Armagnac.



- DGALN : poursuite du travail d'expérimentation OCSGE

